

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 4 lots à aménager sur une assiette foncière de près de 8 541 m² au sein de la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom COUTOLLEAU

Prénom Dominique

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha. Constructions de routes classés dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.
6°a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle 74 de la section IH. L'aménagement prévoit la division en 4 lots de la parcelle, pour des superficies variant de 907 m² à 1652 m². L'accès se fera via l'allée de Vieilleville à l'est du projet et desservira l'ensemble des lots. Des espaces verts sont prévus le long de cette voirie ainsi que dans l'angle nord-ouest du projet pour une superficie totale de 1 093 m². Une mare, déjà existante, est conservée au sein de l'aménagement. Un cheminement piéton longe le sud de la voirie et permet la circulation des riverains.

Une parcelle lotie d'une superficie de 1 042 m² est déjà existante au sein du projet et sera maintenue.

L'emprise foncière du projet est de près de 8 541 m² dont 5 353 m² de surfaces privatives (4 lots).

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de ce lotissement contribue à étoffer et diversifier l'offre de logement sur la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES tout en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le réalisation du lotissement suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers.

Les espaces verts seront ensuite mis en place au sein du lotissement. Ils borderont la voirie d'accès ainsi que l'angle nord-ouest du projet. La mare sera conservée dans sa totalité ainsi qu'une partie de ses berges.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées publiques seront collectées puis dirigées vers des casiers en structure alvéolaire. Ces eaux seront par la suite rejetées à débit régulé au niveau de l'exutoire de ces surfaces imperméabilisées.

Les eaux usées seront quant à elles reliées au réseau communal.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des divers réseaux sera prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~ 8 541 m ²
Surface privatives (4 lots)	5 353 m ²
Espaces verts communs (hors mare)	~ 1 093 m ²
Surface imperméabilisée (Voirie et trottoirs)	~ 1 428 m ²
Surface à défricher	~ 8 541 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle 74 de la section IH.
Lieu-dit "LE PARC DE FEYDIT"
33 160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°41'50" _ Lat. 44°52'19" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF de type I ou II. Les entités les plus proches se trouvent être la ZNIEFF II "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge a la Garonne, et marais de Bruges", distante de près de 1,5 km au nord et la ZNIEFF I "Le Thil : Vallée et coteaux de la Jalle de Saint-Médard", à près de 1,8 km au nord également.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD6 qui traverse la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES fait partie des routes comprises dans le réseau du PPBE 2ème échéance (Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement) du territoire de la Gironde.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide antérieure à l'investigation terrain n'est à noter au niveau des parcelles concernées par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES est concernée par un PPRN, approuvé le 11 août 2010 et révisé le 2 mars 2012, concernant les aléas Inondation et Incendie de forêt. La commune est également concernée par un PPRT approuvé le 2 août 2011, prescrit le 11 juin 2014. Le projet n'est pas inclus dans le périmètre du PPRT. Le projet ne s'inscrit pas dans le périmètre d'exposition aux risques du PPRT. Le projet ne se situe pas en zone de danger d'aléa incendie.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site pollué recensé sur les bases de données BASOL, ni à proximité d'un site répertorié au sein de la base de données BASIAS (500 m).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un périmètre de protection éloigné (Thil Gamarde).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- SIC : "RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DES JALLES DE SAINT-MÉDARD ET D'EYSINES" (FR7200805) distant de près de 1,6 km au nord-ouest du projet. (Cf. Cartographie en annexe : Localisation des sites Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement ne prévoit pas de drainage des eaux souterraines. Si les conditions d'engorgement du sol et de niveau de nappe nécessitent la réalisation d'un rabattement, cette procédure sera traitée en détail dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place du lotissement entraînera l'altération des habitats naturels existants au droit des surfaces imperméabilisées du projet et des lots privatifs (4 lots). Néanmoins, les espaces verts permettront la création d'habitats de substitution pour la faune recensée, et la conservation d'un maximum d'arbres d'intérêts sera favorable à l'avifaune, aux petits mammifères et à l'entomofaune. Par ailleurs, la mare présente au droit du projet est conservée dans sa totalité. Cette mesure, ainsi que la présence d'un linéaire d'espaces verts au nord du projet permet de conserver une continuité écologique à l'échelle locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SIC du "RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DES JALLES DE SAINT-MÉDARD ET D'EYSINES" près de 1,6 km au nord du projet. Cette distance implique l'absence d'incidences directes du projet sur le site remarquable. De plus, les eaux usées seront gérées via le réseau communal. De même, les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées, stockées au sein de structures alvéolaires puis rejetée à débit régulé vers le réseau de gestion des eaux pluviales de Bordeaux Métropole. Des incidences indirectes sur les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 sont donc à proscrire également.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF et les incidences indirectes sont à exclure au vu des distances mises en jeu. Aucune espèce floristique ou faunistique déterminante des ZNIEFF les plus proches n'a été retrouvée sur site. La zone humide caractérisée sur site est de faible ampleur (256 m ²) et n'héberge aucune espèce patrimoniale ou d'intérêt notable. Elle sera altérée au moment de la création de la voirie qui jouxte immédiatement les berges de la mare (Cf. Plan de composition).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein d'un jardin privé qui peut être assimilé à un parc arboré. La mise en place de l'aménagement entraînera donc la consommation d'espaces naturels, à l'exception de la mare et d'une partie de ses berges qui seront conservées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de ST-MEDARD-EN-JALLES fait l'objet d'un PPRT mais le projet est exclu du périmètre d'exposition aux risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Sensibilité très faible - Retrait-gonflement des argiles : Aléa faible - Séisme : Exposition très faible Le projet est par ailleurs exclu des zones inondables du PPRI et du PPRIF de la commune de ST-MEDARD-EN-JALLES.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement comprend un total de 4 lots. A raison de deux véhicules par logement et d'un aller retour quotidien, le trafic moyen potentiel sera d'environ 16 véhicules/jour. Cette augmentation de trafic est négligeable et n'engendrera pas d'incidences sur la circulation au niveau de l'allée de Vieilleville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. Le secteur du projet est peu exposé au bruit, situé dans une zone calme (exposition comprise entre 50 et 60 dB).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et les éclairages publics (voiries).</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses émanant du lotissement et des habitations voisins.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront collectées puis dirigées vers des casiers en structure alvéolaire répartis au sein du projet. Le rejet aura lieu à débit régulé à l'exutoire de ces surfaces, au sein du réseau communal de gestion des eaux pluviales de Bordeaux Métropole. Le point de raccordement le plus proche se situant au croisement de la rue Pierre Fresnay et de l'allée de Vieilleville.</p> <p>Les eaux usées seront reliées et prises en charge au sein du réseau communal d'acheminement et de traitement des eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un contexte urbain marqué par les résidences pavillonnaires. La mise en place du lotissement modifiera l'aspect paysager du site mais s'insérera dans ce contexte. La préservation de la mare contribue à l'identité paysagère du secteur. Le projet n'est pas de nature à remettre en cause le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un nouveau lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réalisation des travaux de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune.
- Présence d'espaces verts au sein du projet sur une surface de 1 093 m², permettant la circulation des espèces, notamment au nord du projet en lien avec le Parc de Feydit.
- Conservation de la totalité de la mare située au nord-ouest du projet et d'une partie de ses berges, support d'une faune et d'une flore aquatique.
- Conservation des sujets feuillus au sein des espaces verts et d'un maximum d'arbres d'intérêt au sein du projet en fonction de leur positionnement vis à vis des surfaces loties.
- Gestion des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées au sein de dispositifs compensatoires (collecte et acheminement vers des structures alvéolaires sous chaussée et rejet à débit régulé au sein du réseau communal).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en adéquation avec les orientations des documents d'urbanisme (Zone UM2, tissu urbain d'échoppes, faubourg et maisons de ville). Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou d'une zone d'intérêt écologique floristique et faunistique et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Les sites à sensibilités particulière énumérés au 5.2 ne feront pas l'objet de perturbations directes au vu des distances, ni indirectes au vu de la filière de traitement des eaux pluviales et des eaux usées. Les relevés faunistiques et floristiques ont abouti au recensement d'espèces et d'habitats très communs et liés au milieu urbain. La présence d'espaces verts ainsi que la préservation de la mare conservent en partie les habitats d'espèces, évitant ainsi une rupture de continuité écologique, notamment au nord du projet avec la proximité d'un parc arboré et doté de plans d'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Extrait du plan de zonage du PLU (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques et des zones humides (5) - Compte-rendu de terrain (5)

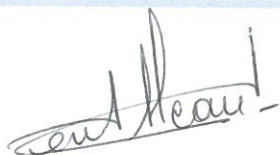
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



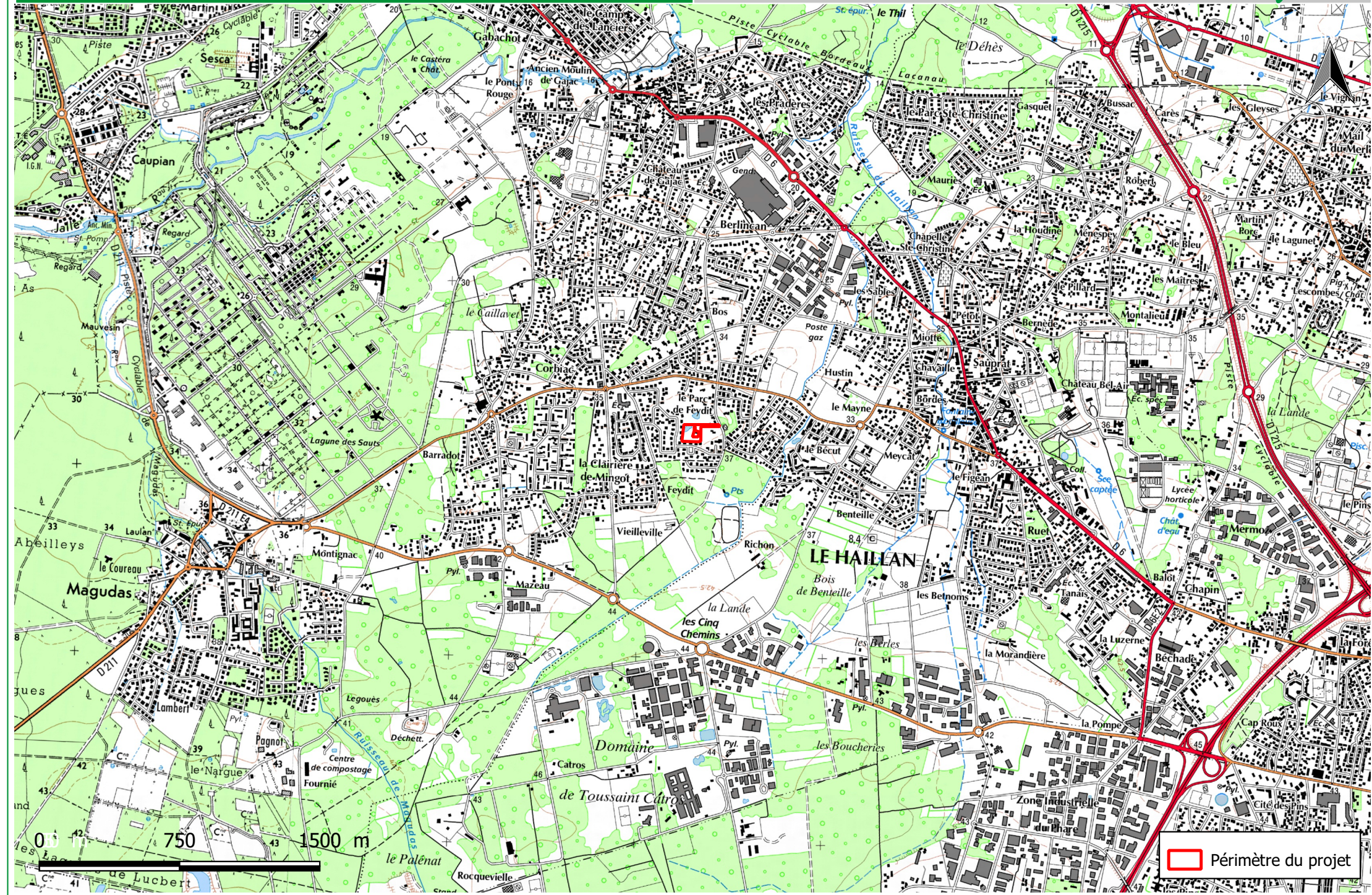
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Situation géographique

Projet de lotissement
Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33)

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 21/02/17

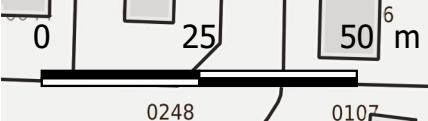
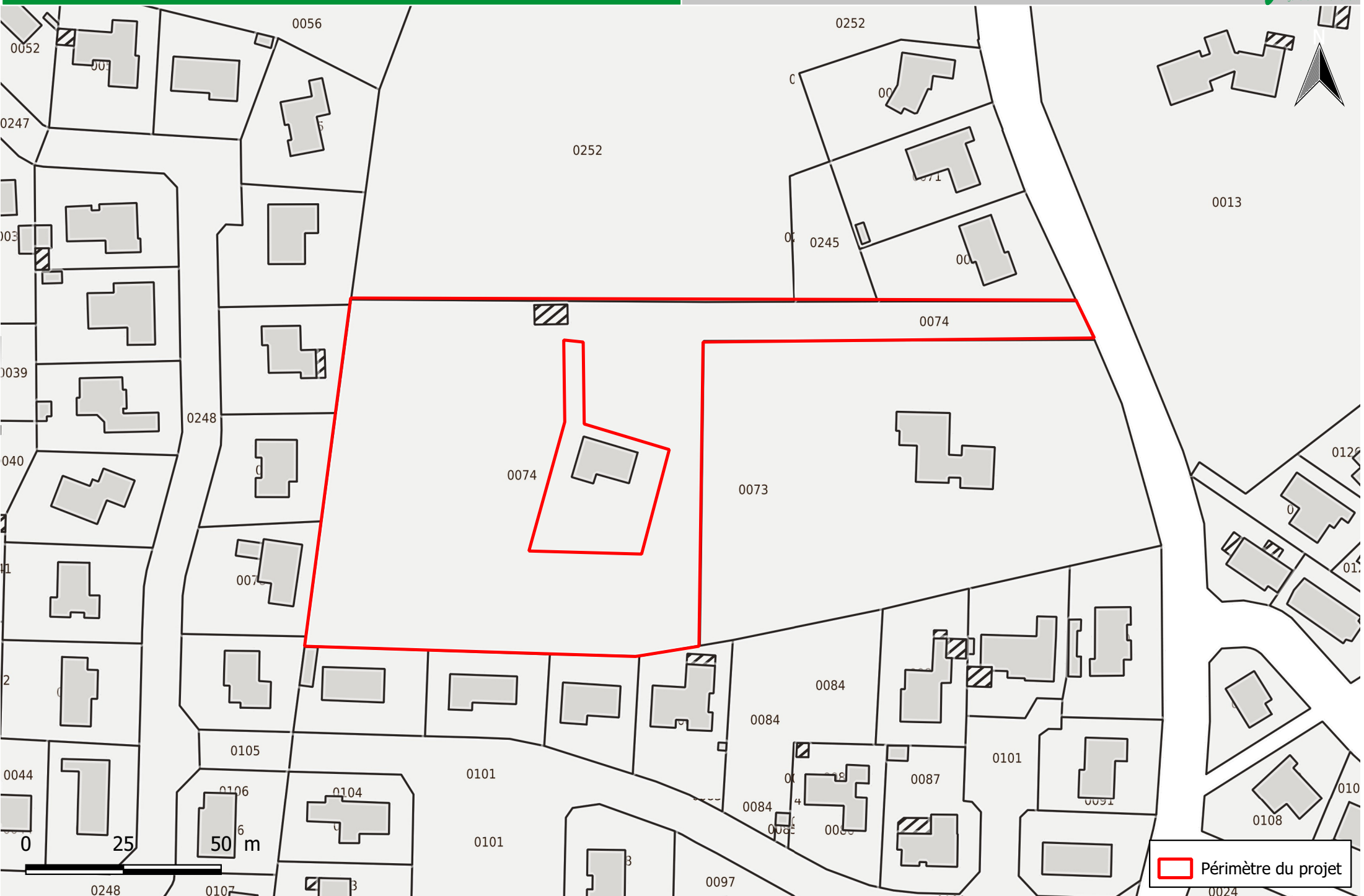
EnVolis
Ingénierie - Environnement




Situation cadastrale

Projet de lotissement
Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33)

Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 22/02/17



 Périmètre du projet

Abords du projet

Projet de lotissement
Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33)

Source : Bing Aerial, SIEAG
Auteur : ENVOLIS
Date : 22/02/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement



0 250 500 m

Périmètre du projet

PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 15 février 2017

- Milieu 1 : Mare eutrophe → Code CB : 22.13



- Milieu 2 : Formation de Saules en bordure de mare → Code CB : 44.1



- Milieu 3 : Bosquet x Haie ornementale → Code CB : 84.3x84.1



- Milieu 4 : Haie ornementale → Code CB : 84.1



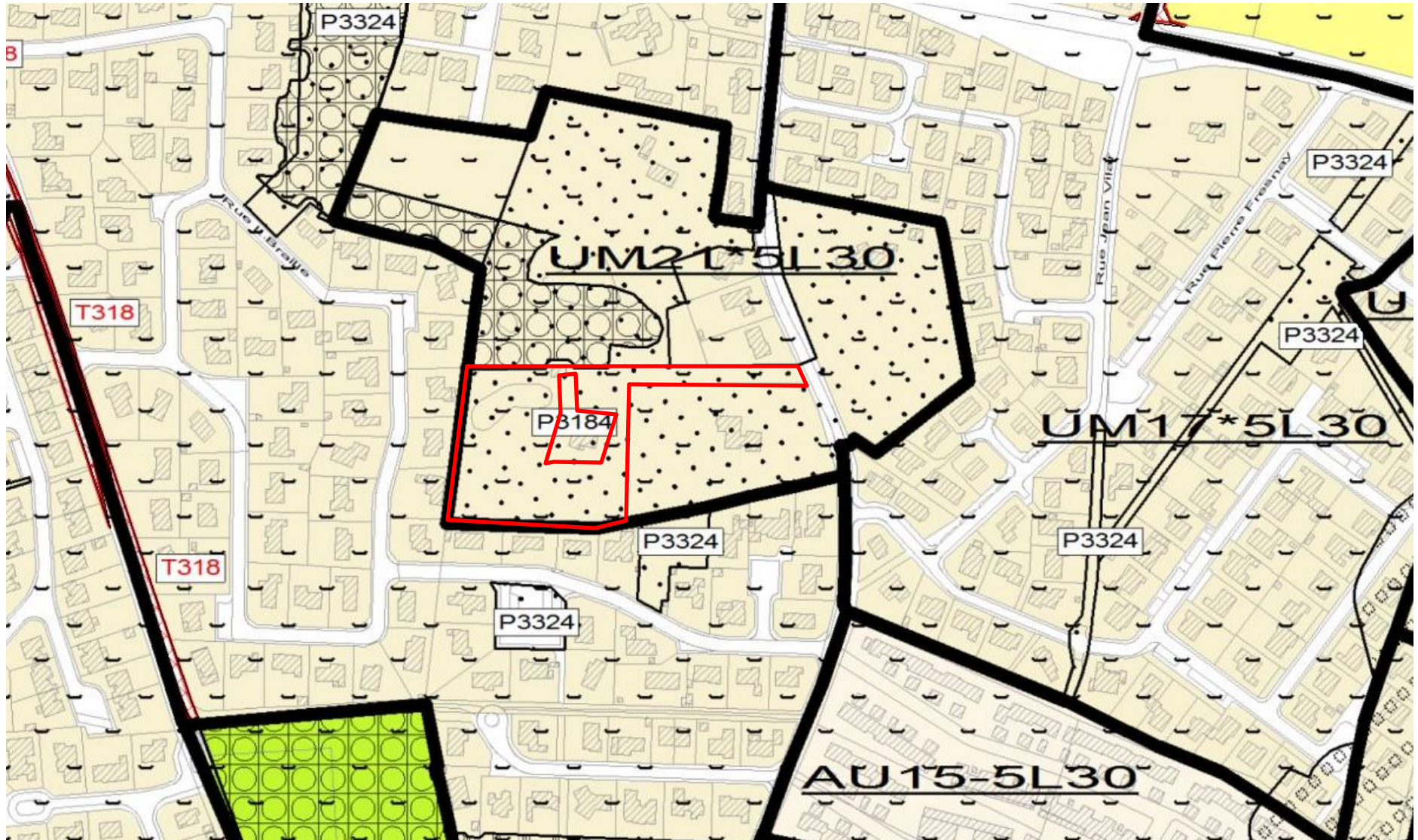
- Vue sur le nord du projet vers le Parc de Feydit

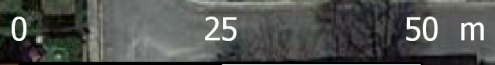



- Vue sur l'allée de Vieilleville en direction du nord








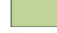
EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-JALLES (Source : BORDEAUX METROPOLE)




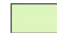



 Périmètre du projet

Habitats (Code CB)

-  22.13 Mare
-  44.1 Formation de Saules
-  84.3x84.1 Bosquet x Haie ornementale
-  84.1 Haie ornementale
-  84.3 Bosquet hétérogène
-  85.3 Jardin privé

Autres

-  Bâti
-  Chemin
-  Arbres d'intérêt

Compte Rendu Terrain
Inventaire floristique et faunistique
Diagnostic Zones Humides
15 février 2017

I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

I.1. Flore

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune de ST-MEDARD-EN-JALLES (33) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les 6 habitats définis par l'étude de la végétation :

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000
1	Mare eutrophe	22.13	/
2	Formation de Saules en bordure de mare	44.1	/
3	Bosquet x Haie ornementale	44.1 x 84.1	/
4	Haie ornementale	84.1	/
5	Bosquet hétérogène	84.3	/
6	Jardin privatif	85.3	/

Les tableaux présentés ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

Les espèces notées en gras correspondent à des espèces hygrophiles d'après l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008. La cartographie localisant ces habitats est présentée précédemment. Les espèces dont le recouvrement total est inférieur à 5% ne sont pas prises en compte lors de

l'évaluation du caractère hygrophile de l'habitat étant donné leur faible pouvoir représentatif.

➤ **Habitat 1 : Mare eutrophe → code CB : 22.13**

Ce plan d'eau, issu d'une ancienne gravière, occupe l'angle nord-ouest du projet et se situe en contrebas des terrains avoisinants. La mare occupe une surface de près de 750 m², et se trouve partiellement en eau au jour de l'investigation (15 février 2017). L'extrémité nord-est du plan d'eau est en effet à sec au moment de l'étude de terrain.

Quasiment aucune végétation aquatique ou semi-aquatique marquée n'est à noter au niveau de cette mare. Le fond extrêmement vaseux, sert de support à quelques Nénuphars (*Nymphaea sp.*) et une épaisse litière de feuilles couvre le fond du bassin.

Il n'existe pas de connexion hydraulique permettant le renouvellement ou la vidange de l'eau qui a tendance à stagner au sein de la mare qui est alimentée par les ruissellements et les eaux pluviales. La matière organique s'accumule donc et participe à l'eutrophisation de la mare.

➤ **Habitat 2 : Formation de Saules en bordure de mare → code CB : 44.1**

Cet habitat occupe les berges au nord de la mare sous la forme d'une bande de terrain de quelques mètres de large, a des niveaux topographiques légèrement plus élevés que le plan d'eau.

La strate arborée est très clairsemée, le Saule roux (*Salix atrocinerea*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) sont présents sous forme de groupements isolés.

Le Saule est retrouvé sous forme arbustive, en compagnie d'espèces grimpantes ou buissonnantes, comme le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*) ou la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).

Au sol, le recouvrement est hétérogène, composé d'espèces hygrophiles : le Roseau commun (*Phragmites australis*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*) ou encore la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le Lycopode d'Europe (*Lycopodium europaeus*).

La proximité de la mare explique l'implantation de ces espèces typiques de zones humides et la variation du niveau de nappe au cours de l'année leur permet de s'exprimer plus ou moins fortement selon les conditions d'engorgement.

Tableau 1 : Liste des espèces végétales au sein de la Formation de Saules en bordure de mare

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 30%		
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	15%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	15%
Strate arbustive = 22%		
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	12%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	5%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	5%
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	+
Strate herbacée = 35%		
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	12%
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	10%
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	8%
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i>	3%
Iris d'eau	<i>Iris pseudacorus</i>	2%
Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	2%
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	+

➤ **Habitat 3 : Bosquet x Haie ornementale → code CB : 84.3 x 84.1**

Ces formations se retrouvent en contact et au prolongement des haies ornementales du terrain et se composent de bosquets arborés de tailles réduites disséminés sur le site d'étude.

La composition de ces bosquets est relativement hétérogène mais elle est marquée par la présence de deux espèces arborées dominantes : le Chêne pédonculé et le Troène commun (*Ligustrum vulgare*).

Le sous-étage arbustif se décline essentiellement sous la forme d'espèces de haies, parmi lesquelles on retrouve essentiellement le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), le Houx (*Ilex aquifolium*), le Cognassier du Japon (*Chaenomeles japonica*) et l'Arbousier (*Arbutus unedo*).

Au sol, le Lierre grimpant (*Hederax helix*) et le Chèvrefeuille des bois parviennent à se développer malgré la faible luminosité au pied de la haie. On y retrouve également des jeunes individus d'espèces arbustives. Le reste du cortège est détaillé dans le tableau suivant.



Tableau 2 : Liste des espèces végétales au sein du Bosquet x Haie ornementale

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 60%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	50%
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	10%
Strate arbustive = 90%		
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	25%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	15%
Cognassier du Japon	<i>Chaenomeles japonica</i>	12%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	10%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	8%
If commun	<i>Taxus baccata</i>	8%
Lierre grim pant	<i>Hedera helix</i>	5%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	5%
Yucca filamenteux	<i>Yucca filamentosa</i>	2%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	+
Strate herbacée = 60%		
Lierre grim pant	<i>Hedera helix</i>	18%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	12%
Laïche des sables	<i>Carex arenaria</i>	8%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	5%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	5%
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	3%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	3%
Violette de Rivinus	<i>Viola riviniana</i>	2%
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>	2%
Iris d'eau	<i>Iris pseudacorus</i>	1%
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	1%

➤ **Habitat 4 : Haie ornementale → code CB : 84.1**

Cet alignement borde le chemin d'accès au site et se déploie tout au long du périmètre du projet en formant une barrière végétale ornementale.

Plusieurs espèces arbustives hautes sont visibles çà et là le long de la haie, notamment au niveau du chemin d'accès : l'If commun (*Taxus baccata*), le Chêne pédonculé, l'Epicéa commun (*Picea abies*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

La haie est assez diversifiée, avec quelques espèces dominantes : Viorne tin (*Viburnum tinus*), Laurier cerise, Cognassier du Japon, Houx et Arbousier.

La strate herbacée est similaire à la précédent, même si quelques graminées supplémentaires sont visibles, comme le Pâturin annuel (*Poa annua*) ou l'Agrostis délicat (*Agrostis capillaris*). A noter également la présence du Gouet d'Italie (*Arum italicum*), du Cirse commun (*Cirsium vulgare*) ou de la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*) sous la forme d'individus isolés.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales au sein de la Haie ornementale

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 25%		
If commun	<i>Taxus baccata</i>	15%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	10%
Epicéa commun	<i>Picea abies</i>	3%
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	2%
Strate arborée = 95%		
Viorne tin	<i>Viburnum tinus</i>	15%
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	12%
Cognassier du Japon	<i>Chaenomeles japonica</i>	12%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	10%
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	10%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	8%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	8%
Bambou flèche	<i>Pseudosasa japonica</i>	8%
Cotoneaster	<i>Cotoneaster sp.</i>	5%
Yucca filamenteux	<i>Yucca filamentosa</i>	5%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	2%
Strate herbacée = 50%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	15%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	10%
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	8%
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	5%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	5%
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>	3%
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>	2%
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>	2%
Germandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i>	+

➤ **Habitat 5 : Bosquet hétérogène → code CB : 84.3**

L'angle sud-ouest du périmètre étudié abrite cet habitat qui se caractérise par une organisation très hétérogène du sous-bois qui se mêle à des tapis herbacés plus ou moins étendus.

Cette fois, l'If commun domine sur le Chêne pédonculé et l'on retrouve également le Cyprès commun (*Cupressus sempervirens*) parmi les arbres de hauts jets. Leur recouvrement est assez conséquent au niveau de cet habitat.

Le Laurier cerise est présent, sous forme de groupements denses et non de haies, ainsi que le Houx qui se présente de la même manière.

Le sol est largement couvert d'une litière de feuilles sèches, et le Lierre grimpant ainsi que le Géranium herbe à Robert sont nettement visibles, avec le Lamier pourpre. A noter également quelques espèces moins couvrantes mais quasi-uniquement trouvés dans cet habitat : le Cyclamen de Perse (*Cyclamen persicum*), la Jonquille (*Narcissus jonquilla*) ou encore la Menthe odorante (*Mentha suaveolens*).

Tableau 4 : Liste des espèces végétales au sein du Bosquet hétérogène

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 75%		
If commun	<i>Taxus baccata</i>	35%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	30%
Cyprès commun	<i>Cupressus sempervirens</i>	10%
Strate arbustive = 5%		
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	35%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	15%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	5%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	3%
Fragon faux-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	+
Strate herbacée = 55%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	12%
Géranium Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	10%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	8%
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	8%
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	5%
Cyclamen de Perse	<i>Cyclamen persicum</i>	3%
Jonquille	<i>Narcissus jonquilla</i>	2%
Menthe odorante	<i>Mentha suaveolens</i>	2%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	2%

➤ **Habitat 6 : Jardin privatif → code CB : 85.3**

Cet habitat occupe pour l'essentiel les contours de la propriété sise au centre du projet. Le faciès est herbeux avec la présence d'arbres et d'arbustes entretenus et ornementaux.

La strate arborée est toujours dominée par le Chêne pédonculé, et l'on note également la présence d'un Mélèze d'Europe.

Quelques formations arbustives, similaires aux précédentes viennent piquer le jardin ornemental. Le sol se décline sous la forme d'une pelouse rase et entretenue, où l'on note un tapis muscinal abondant, accompagné du Chiendent rampant qui constitue une bonne partie de la pelouse. On y trouve également d'autres espèces plus ou moins adaptées à la tonte comme de détaille le tableau suivant.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales au sein du Jardin privatif

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 35%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	25%
Mélèze d'Europe	<i>Larix decidua</i>	5%
Cerisier commun	<i>Prunus cerasus</i>	3%
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	2%
Strate arbustive = 16%		
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	5%
Cognassier du Japon	<i>Chaenomeles japonica</i>	5%
Cyprès commun	<i>Cupressus sempervirens</i>	3%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	3%
Yucca filamenteux	<i>Yucca filamentosa</i>	+
Mahonia	<i>Mahonia aquifolium</i>	+
Strate herbacée = 65%		
Chiendent rampant	<i>Elytrigia repens</i>	25%
Géranium Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	12%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	8%
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	8%
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	5%
Sporobole tenace	<i>Cyclamen persicum</i>	3%
Bruyère cendrée	<i>Narcissus jonquilla</i>	2%
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	2%

➤ **Arbres d'intérêt**

Dans le cadre de l'investigation de terrain, un certain nombre d'individus arborés d'intérêt ont été relevés au sein ou en périphérie du boisement investigué.

Ces spécimens peuvent revêtir un intérêt à plusieurs égards :

- Leur taille, leur diamètre ou leur âge ;
- Leur fonction refuge pour la faune ;
- Leur rareté à l'échelle locale, régionale ou nationale ;
- Leur valeur paysagère, culturelle ou symbolique.

Ils sont signalés sur la cartographie des habitats jointe en annexe.

I.2. Faune

➤ Avifaune

16 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin	Annexe 1			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	/	Annexe II	X	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	Annexe III	/	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	/	Annexe III	X	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	X	LC
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	/	Annexe II	X	VU

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Directive Oiseaux - Annexe I** = Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'**Article 3** de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

La plupart des espèces recensées sur site sont très communes sur le territoire et se retrouvent au contact des milieux urbains ou péri-urbains tels que ceux dans lesquels s'insèrent le site d'étude.

Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ni d'espèce représentant un enjeu de protection particulier n'a été recensée au sein du site d'étude et aux alentours directs le jour de la visite de site. Pour autant, la majorité des espèces recensées sont protégées nationalement.

L'investigation du 15 février 2017 a permis de contacter le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*) dont le statut au sein de la dernière Liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) a évolué vers une classification « VU », qui signifie

« Vulnérable ». Ce changement fait suite au déclin des populations au cours des 10 dernières années à l'échelle nationale, conséquence de la disparition des habitats de l'espèce (jachères, chaumes hivernaux). L'espèce semble cependant stable au niveau européen et commune au niveau régional (Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, 2015).

L'ensemble des formations buissonnantes et des arbres de haut jet sont favorables à l'avifaune sur le site investigué, et notamment les arbres d'intérêt identifiés.

➤ Mammifères

Des traces de présence de mammifères (empreintes, fèces, restes, etc.) ont été observées sur le terrain d'étude. Ces mammifères sont listés dans le tableau suivant ainsi que leur protection réglementaire :

Mammifères		Directive Habitat-Faune- Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	X	LC

Seul des restes de repas d'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ont été observés sur site. Cette espèce bénéficie d'une protection nationale et se trouve inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne. L'espèce est globalement bien représentée sur le territoire aquitain.

Par ailleurs, ces milieux qui composent le site d'étude sont notamment susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc. .

➤ Reptiles et amphibiens

Aucun reptile n'a pu être directement observé sur site au jour de l'investigation. Les conditions météorologiques et la précocité de la saison ne sont pas optimales pour le suivi de ce taxon.

Le site est néanmoins très favorable aux reptiles avec présence de nombreux abris exploitables comme zones de repos par différentes espèces : Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Lézard vert (*Lacerta bilineata*), Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), etc. .

Concernant les amphibiens, la mare incluse dans le projet a été inspectée au jour de l'investigation à l'aide d'un filet à amphibiens. Aucune observation directe n'est à signaler.

Si le plan d'eau peut possiblement être colonisé par les amphibiens, il revêt néanmoins certaines caractéristiques défavorables : faible végétation aquatique, berges abruptes par endroits, épais fond vaseux et eau poissonneuse. Par ailleurs, les prospections ont mis en évidence la présence de la Gambusie (*Gambusia affinis*) au sein du plan d'eau. Ce poisson exotique, originaire du sud-est et de l'ouest des Etats-Unis, est considéré comme invasif et problématique au sein des cours d'eau du sud-ouest de la France.

Le projet d'aménagement ne se trouve pas intégré au sein d'un des périmètres des zones humides du SAGE.

Par ailleurs, le projet n'est pas non plus intégré dans une ZHIM (Zone Humide d'Importance Majeure) ou concerné par les zones humides élémentaires du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 15 février 2017 (Cf. tableau des espèces composant les habitats décrits précédemment), plusieurs habitats composent ce site d'étude et un seul d'entre eux est considéré comme un habitat hygrophile, à savoir le « **Formation de Saules en bordure de mare** » (Code CB : 44.1).

Cet habitat figure sous la mention « H. » au sein de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, ce qui permet de le classer comme humide.

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Mare eutrophe	22.13	/	NON
2	Formation de Saules en bordure de mare	44.1	/	OUI
3	Bosquet x Haie ornementale	84.3 x 84.1	/	NON
4	Haie ornementale	84.1	/	NON
5	Bosquet hétérogène	84.3	/	NON
6	Jardin privatif	85.3	/	NON

Cet habitat hygrophile couvre **une superficie de près 256 m²** au sein du site d'étude, il est noté en bleu sur le tableau précédent.

Il s'agit ici de formations pionnières de Saules et de végétation hygrophile qui trouvent les conditions hydriques nécessaires à leur développement au niveau des berges de la mare.

Cette zone humide de faible ampleur vient ceinturer le nord du plan d'eau et elle se trouve isolée de toute autre zone humide sur le secteur étudié. De plus, aucune espèce végétale protégée ou d'intérêt patrimonial n'a été retrouvée au sein de cet habitat.

D'après les tableaux présentés précédemment, **les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné que moins de la moitié des espèces dominantes est considérée comme**

caractéristique de zones humides (Annexe II de la l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

De plus, d'après l'article L.211-108, point IV, du Code de l'Environnement : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales ». **La mare répertoriée au sein du site d'étude ne peut donc pas non plus être considérée comme une zone humide étant donné qu'elle correspond à un plan d'eau d'origine artificielle.**

II.2. Critère pédologique

Huit sondages de sol ont été réalisés sur site à l'aide d'une pelle mécanique, le 15 février 2017.

Aucun d'entre eux ne présente de traits hydromorphiques symptomatiques des zones humides, telles que définies dans la circulaire ministérielle.

III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

III.1. Contexte pédologique

D'après les sondages réalisés (15/02/2017), les sols sont hétérogènes. Ils sont constitués en surface d'une couche sableuse, avec la présence ponctuelle d'une fine couche d'argiles noires.

Plus en profondeur, on retrouve des sables argileux contenant plus ou moins de graviers. Des remblais anthropiques ponctuels ont également été observés en surface.

III.2. Niveau piézométrique

La reconnaissance de terrain s'est déroulée le 15 février 2017, c'est-à-dire en **période de hautes eaux moyennes.**

Au jour de l'étude (15/02/2017, période proche des hautes eaux moyennes), le toit de la nappe superficielle a été recoupé au droit d'un sondage. Ce jour-là, la nappe se situait à une profondeur de 1,60 m/TN.

En période de hautes eaux, le niveau de la nappe est susceptible d'être moindre, de l'ordre de 0,40 m/TN à 0,90 m/TN.

III.3. Perméabilité

Cinq essais de perméabilité à charge constante (type Porchet) ont été réalisés par la société ENVOLIS afin de mesurer la perméabilité des terrains.

D'après les valeurs mesurées dans ces horizons, il ressort que les perméabilités sont médiocres, comprises entre $4,65 \times 10^{-6}$ m/s et $1,16 \times 10^{-5}$ m/s pour les sondages I1, I2, I3 et I4.

IV. CONCLUSION

IV.1. Flore - Faune

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent **pas d'intérêt communautaire** étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein dans la Directive Habitats.

La mare localisée au nord-ouest du projet sera conservée en totalité au sein du plan de composition (Cf. Annexes). Il s'agit d'un habitat favorable à la faune piscicole et potentiellement favorable aux urodèles et aux anoues (Cf. I.2 Faune). De manière générale, la conservation d'un milieu aquatique accroît le nombre de niches écologiques et favorise la biodiversité du secteur.

Aucune espèce floristique ou faunistique d'intérêt patrimonial n'a été recensée lors de la visite de site. La période de prospection n'était cependant pas favorable pour l'ensemble des taxons.

Cependant, la plupart des espèces faunistiques bénéficient d'une protection nationale, et se trouvent inscrites au sein de la convention de Berne.

Le site présente une certaine diversité avifaunistique avec 16 espèces recensées au jour de la visite, dont le Verdier d'Europe (Cf. I.2. Faune). La conservation d'arbres d'intérêt au sein du projet sera favorable à cette avifaune, ainsi que la préservation de linéaire arboré et arbustif au sein des espaces verts. A noter également la présence du Parc de Feydit au nord du projet qui servira de refuge aux espèces impactées par le projet.

IV.2. Zones Humides

Ce projet d'aménagement sur la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES est **concerné par la problématique des Zones Humides au vu des conclusions du diagnostic.**

Une surface de zone humide, sous la forme d'une « Formation de Saules en bordure de mare » (Code CB : 44.1), a été mise en évidence au cours des investigations, sur une surface de 256 m².

La proximité de la mare et les conditions d'engorgement du sol ont favorisé l'installation du Saule et de la végétation hydrophile associée à cet endroit. Il s'agit d'une zone humide ponctuelle, d'intérêt écologique réduit au vu du cortège d'espèces relevé.

Aucune espèce faunistique ou floristique d'intérêt n'a été investiguée au sein cette zone humide au cours de la visite de terrain.

Il est à noter que le projet n'est pas concerné par une zone humide définie dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 ou du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».